

SÉNAT DE BELGIQUE.

6 MARS 1834.

***Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
de l'Intérieur, pour l'exercice 1834.***

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1834, est fixé à la somme de dix millions sept cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix-neuf francs vingt centimes, conformément au tableau ci-joint.

ART. 2.

La présente Loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 3 mars 1834.

Le Président de la Chambre des Représentans,
Signé, RAIKEM.

Les Secrétaires,
Signés, H. DELLAFAILLE.
LIEDTS.

Tableau du Budget du Ministère de l'Intérieur.

CHAPITRE PREMIER.

Administration Centrale.

ART. 1 ^{er} .	Traitement du Ministre.	Fr.	21,000 »
— 2	id. des fonctionnaires, employés et gens de service.		156,800 »
— 3	Matériel.		22,000 »
— 4	Frais de déplacement.		2,000 »

CHAPITRE II.

Pensions et Secours.

ART. 1 ^{er} .	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	6,500 »
— 2	Secours, continuation ou avances de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés Belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas, ou à leurs veuves.	9,179 10
— 3	Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse.	4,500 »

CHAPITRE III.

Frais de l'Administration dans les Provinces.

ART. 1 ^{er} .	Province d'Anvers.	110,445 »
— 2	— du Brabant.	128,825 »
— 3	— de la Flandre Occidentale.	136,620 10
— 4	— de la Flandre Orientale.	145,110 »
— 5	— du Hainaut.	137,135 »
— 6	— de Liège.	130,020 »
— 7	— du Limbourg.	115,844 »
— 8	— du Luxembourg.	126,690 »
— 9	— de Namur.	98,900 »
— 10	Frais de route et de tournées des Commissaires de district.	13,500 »

CHAPITRE IV.

Instruction Publique.

ART. 1 ^{er} .	Frais des trois Universités.	361,600 »
— 2	Traitemens des professeurs mis en non-activité par l'arrêté du 16 décembre 1830, y compris une somme de fr. 1742, montant de la pension à laquelle aurait droit la veuve d'un professeur aux termes de l'arrêté Royal du 25 septembre 1816.	19,872 »
— 3	Frais de l'école industrielle à Gand.	10,000 »
— 4	Traitement et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis.	9,000 »
— 5	Athénées et Colléges.	85,300 »

201,800 »

20,179 10

1,143,089 10

— 6	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges.	12,000 »	
— 7	Instruction primaire.	242,000 »	
			739,772 »

CHAPITRE V.*Cultes.*

ART. 1 ^{er} .	Culte Catholique.	3352,900 »	
— 2	id. Protestant.	65,000 »	
— 3	id. Israélite.	10,000 »	
— 4	Secours.	45,000 »	
			3,472,900 »

CHAPITRE VI.*Garde Civique.*

ART. 1 ^{er} .	Frais de voyage et d'administration.	9,000 »	
— 2	Réparation et entretien des armes de la Garde civique.	16,000 »	
			25,000 »

CHAPITRE VII.*Subsides aux Villes ou Communes dont les revenus sont insuffisants.*

ART. UNIQUE.	Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.		50,000 »
--------------	---	--	----------

CHAPITRE VIII.*Travaux publics.*

ART. 1 ^{er} .	Routes.	2,150,000 »	
— 2	Canaux.	132,450 »	
— 3	Ports et Côtes.	303,125 »	
— 4	Phares, fanaux.	23,204 »	
— 5	Entretien et réparations aux endiguemens des Polders, sauf le recours du Gouvernement contre les propriétaires, s'il y a lieu.	657,000 »	
— 6	Bâtimens civils.	73,200 »	
— 7	Acquisition de l'Hôtel Torrington.	180,000 »	
— 8	Réédification dudit Hôtel.	160,000 »	
— 9	Traitemens des Ingénieurs.	134,820 »	
— 10	Frais de bureau et de déplacement.	50,000 »	
— 11	Traitemens des Conducteurs et Employés temporaires.	120,060 »	
			3,983,859 »

CHAPITRE IX.*Service des Mines.*

ART. UNIQUE.	Service des Mines.		83,000 »
--------------	----------------------------	--	----------

CHAPITRE X.*Commerce.—Industrie.—Agriculture.*

ART. 1 ^{er} .	Commerce. — Industrie.	260,000 »	
— 2	Primes à établir par la loi pour l'encouragement de la Pêche.	40,000 »	
— 3	Agriculture.	329,500 »	
			629,500 »

CHAPITRE XI.

Lettres, Sciences et Arts, Monument de la Place des Martyrs, fonds provenant des Brevets, Service de santé.

ART. 1 ^{er} .	Lettres, sciences et arts.	185,440 »	
— 2	Monument de la Place des Martyrs.	30,000 »	
— 3	Primes et encouragement aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevets et frais occasionés par la délivrance des brevets.	10,000 »	
— 4	Service de santé.	45,000 »	
			270,440 »

CHAPITRE XII.

Archives du Royaume.

ART. 1 ^{er} .	Frais d'Administration. Personnel.	19,400 »	
— 2	id. Matériel.	2,600 »	
— 3	Archives de l'état dans les Provinces (traitemens des conservateurs et autres dépenses).	6,800 »	
— 4	Frais d'inspection des archives dans les Provinces et frais de recherches et de recouvrement des archives manquantes.	1,000 »	
— 5	Frais d'impression des inventaires des archives appartenant à l'état.	1,000 »	
			30,800 »

CHAPITRE XIII.

Fêtes Nationales.

ART. UNIQUE.	Frais de célébration des fêtes nationales.	50,000 »
--------------	--	----------

CHAPITRE XIV.

Récompenses honorifiques et pécuniaires.

ART. UNIQUE.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour acte d'humanité et de dévouement.	10,000 »
--------------	---	----------

CHAPITRE XV.

Statistique Générale.

ART. UNIQUE.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale.	2,540 »
--------------	--	---------

CHAPITRE XVI.

Dépenses imprévues.

ART. UNIQUE.	Dépenses imprévues.	50,000 »
--------------	-----------------------------	----------

TOTAL Frs.	10,762,879 20
------------	---------------